

**SIEEOM du Sud-Quercy****ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE****Délibération n°02**Objet : *Convention  
Campagnes vivantes 82*Date de convocation :  
25/11/2020Date d'affichage :  
25/11/2020Nombre de Membres  
en exercice :  
29Nombre de présents :  
25Nombre de votants :  
26L'an deux mille vingt,  
le 10 décembre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Présents : Mesdames et Messieurs, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Hugues GERVAIS, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Patrice PUYVERT, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Christelle VERDIE suppléante de Sonia GRIMAL, Claude VERIL.Pouvoir : M. Patrice RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme Agnès PALMIE.Excusés : Madame Françoise AGUILAR et Messieurs Raymond GASC, Guy PORTAL.Secrétaire de séance : Monsieur Patrice PUYVERT.

Dans le cadre de son programme de prévention de la production des déchets verts, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de signer une convention de partenariat avec l'association Campagnes Vivantes 82. Cette association dont l'objet est de promouvoir le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous, propose des sensibilisations et des formations à destination des habitants, des agents ou des élus sur les thématiques de la gestion durable des espaces verts et jardins. Elles proposent aussi des articles et des outils de communication sur ces sujets.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de verser une subvention à Campagnes Vivantes 82 à hauteur des actions réellement effectuées et justifiées. A titre indicatif, une journée de travail correspond à 350 € de subvention et une demi-journée à 175 €.

Il donne lecture de la convention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**Approuve** les termes de la convention à intervenir entre le SIEEOM du Sud-Quercy et l'association Campagnes Vivantes 82,**Autorise** son président à signer la convention,**Autorise** son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

- A D O P T E E -

Le Président,

Michel LAMOLINAIRIE

SIEEOM  
Sud-Quercy  
TOUS pour RECYCLER